

Discours introductif de M. Jean-Louis GIRODOT, Président du CESER d'Île-de-France

Mon cher Éric, Cher Président,
Madame la Vice-présidente et directrice régionale de l'INSEE, chère Marie-Christine Parent,
Mesdames et Messieurs les participants à cette rencontre,

C'est avec un grand plaisir que je vous accueille dans cet hémicycle régional pour cette journée que le CRIES consacre au thème de l'apprentissage.

Vous êtes ici nombreux, plus de 115 inscrits, ce qui prouve tout l'intérêt que chacun d'entre vous porte à cette question. Question qui constitue une préoccupation de première importance pour l'insertion des jeunes en Île-de-France. Préoccupation d'ailleurs renforcée par le fait que l'Île-de-France compte une population plus jeune que la moyenne nationale.

Le champ de l'apprentissage constitue l'une des « compétences propres » de la Région. Valérie Péresse, qui n'a pu se libérer, nous a fait part de son regret de ne pouvoir être des nôtres sur ce sujet qui lui tient particulièrement à cœur. Jean-Jacques Bardaux, président du Conseil départemental de Seine-et-Marne nous a également fait part de ses excuses.

Le CESER, pour sa part, s'est mobilisé sur ce sujet au travers de plus de sept rapports depuis 2006. Deux rapports sont d'ailleurs en cours de finalisation. Il s'agit de :

- « La Région Île-de-France et les nouveaux modes de financement de l'apprentissage » ; ce rapport sera présenté en juillet prochain ;

et, l'autre rapport :

- « Promouvoir et développer l'apprentissage en Île-de-France », qui sera présenté d'ici la fin de la mandature, c'est-à-dire d'ici le 31 décembre.

Concernant le CRIES, vous connaissez tout mon attachement à ce qui permet à la société civile organisée et à l'INSEE d'organiser des rencontres sur ce qui « est important », l'économique bien sûr, mais aussi le sociétal. Le CESER d'Île-de-France est l'un des CESER qui attache le plus d'importance, de soutien et de présence à la bonne gestion régionale pour l'information économique et sociale.

Ces relations de proximité et cette bonne association, cette saine association, entre la Direction Régionale de l'INSEE et le CESER au sein du CRIES s'expliquent par des raisons historiques qui ne se sont pas démenties au fil du temps.

Nous en avons, encore une fois, aujourd'hui, à la tribune, une bonne illustration.

Ici, à mes côtés, Éric Forti, Président du CRIES, également président de la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (la CRESS), est membre du CESER, vigilant et attentif à la bonne marche des travaux que mène le CRIES.

Et je me réjouis que deux membres du CESER aient accepté aujourd'hui d'être les « discutants » de cette journée.

Je salue bien sûr, Nicole Sergent – qui n'a pas rejoint sa place habituelle, raison pour laquelle je ne la trouvais pas –, représentante du CESER au sein du Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle (CREFOP), membre du CESER depuis septembre 2009.

Je salue aussi Patrick Briallart, représentant de l'Union des Entreprises de Proximité (UEP), artisan de profession. Il est membre du CESER depuis octobre 2013.

Comme certains d'entre vous le savent certainement, je me suis toujours senti très concerné par tout ce qui touche à la formation professionnelle. En effet, mon parcours dans la presse et mes responsabilités dans ses organisations professionnelles m'ont amené à être le secrétaire général d'un Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA) ; il s'agissait de Mediafor, qui s'est ensuite fusionné avec l'OPCA du monde du spectacle et de l'audiovisuel, l'AFDAS. J'ai aussi présidé un Organisme Collecteur de la Taxe d'Apprentissage (OCTA), pendant quelques années.

J'ai également l'honneur de présider une banque coopérative qui consacre 7,5 % de sa masse salariale à la formation (c'est ce que l'on appelle le 1 % de la formation), ce qui, vous en conviendrez, est assez exceptionnel. En ce qui me concerne, je souhaite que toutes les entreprises fassent, évidemment, un peu plus que le minimum légal, qui d'ailleurs, je crois, est dorénavant inférieur à 1 %.

Et, avec l'expérience, je peux aujourd'hui dire que les meilleurs collaborateurs, ceux que l'on garde dans le temps, sont bien souvent des jeunes qui sont passés en entreprise par la voie de l'alternance et de l'apprentissage.

Pour certaines professions, la voie de l'apprentissage est d'ailleurs incontournable. Je pense en particulier aux métiers manuels, où le temps de la « démonstration » pour acquérir le geste qui « permet de fonctionner juste et droit » est une étape indispensable et en cela, nous savons que l'apprentissage est l'héritier de la très ancienne tradition compagnonnique.

La bonne transmission du savoir au plus jeune était alors considérée comme un devoir.

Pour conclure, vous me permettrez de citer la phrase de Gilles Moreau, sociologue assez connu dans le domaine qui nous réunit aujourd'hui. Cette phrase, c'est : « *Avant d'être une confrontation au travail, l'apprentissage est une confrontation au marché du travail* ». Gilles Moreau fait référence à la difficulté pour certains jeunes de « décrocher » un contrat d'apprentissage. Notre système français est-il – en effet – assez accueillant pour les jeunes qui souhaitent s'investir ?

Certes, l'entreprise, les collaborateurs, le maître d'apprentissage, à qui il faut rendre hommage, doivent libérer du temps pour accompagner le jeune, ce qui n'est pas forcément évident.

D'où la question, avant de passer la parole à Éric Forti : donner sa chance à un jeune n'est-il pas un devoir d'utilité – j'ai même envie de dire d'indispensabilité – sociale ?

Je vous remercie de votre attention, et je passe la parole au Président Forti.